



Santé
Canada

Health
Canada

Conseil consultatif des sciences

Rapport annuel au ministre de la Santé pour l'année 1999-2000

Canada

Introduction

Le Conseil consultatif des sciences a été créé en 1997 et a reçu le mandat de conseiller le ministre de la Santé sur les orientations futures du programme de la protection de la santé de Santé Canada.

Au cours des trois dernières années, notre équipe, composée de scientifiques chevronnés, de professionnels de la santé et de protecteurs du consommateur, a travaillé de façon autonome et vous a fournis des conseils relatifs à l'examen de tous les programmes de protection de la santé de Santé Canada, y compris de ceux qui traitent de la salubrité des aliments et des risques pour la santé liés à l'environnement. Nous vous avons aussi conseillé relativement aux capacités d'intervention du Ministère en matière de surveillance et de réglementation.

Nous avons comme objectif de renforcer le rôle de Santé Canada qui est de protéger la santé et la sécurité des Canadiennes et des Canadiens, tout en faisant état de la nécessité de prendre des initiatives visant à accroître la sensibilisation et la confiance du grand public et de lui donner une voix.

Depuis ma nomination à la présidence du Conseil consultatif des sciences, en décembre 1997, j'ai été honoré de pouvoir œuvrer avec une équipe d'un niveau si élevé. Je vous présente notre deuxième rapport annuel qui résume brièvement le travail du Conseil au cours de l'année 1999-2000.

L'excellence scientifique

Depuis ses débuts, le Conseil a beaucoup fait en vue d'encourager la promotion de l'intégrité, de la qualité, de l'intégralité et du leadership dans le secteur scientifique au sein de la Direction générale de la protection de la santé (DGPS), de Santé Canada. Cette année nous avons surtout concentré nos efforts dans des domaines qui préoccupent les Canadiennes et les Canadiens.

! L'une des recommandations que le Conseil a faites à Santé Canada se rapporte à la mise en œuvre de la procédure d'examen par des pairs externes, un projet-pilote mené en collaboration avec le Conseil de recherches médicales (CRM). Le fait de faire évaluer, par des intervenants externes, les activités scientifiques au sein de la DGPS, contribuera à renforcer la crédibilité, l'indépendance et l'actualité de son efficacité scientifique. La DGPS a entrepris, en collaboration avec le CRM, de mettre sur pied un projet-pilote d'examen par les pairs et ce projet est en cours présentement.

! Le Conseil a mis beaucoup d'efforts pour que s'établisse une collaboration étroite entre Santé

Canada et les Instituts canadiens de recherche en santé (ICRS). Une étroite collaboration avec ces organismes ne se limite pas à faciliter les échanges de connaissances spécialisées, des membres du personnel œuvrant dans le domaine de la recherche et des installations, mais adaptera la recherche en fonction des besoins de santé des Canadiennes et des Canadiens aussi, tout en encourageant l'innovation et l'excellence scientifique. En particulier, le Conseil a recommandé que des représentants du secteur de la recherche de Santé Canada participent à toutes les réunions des Conseils consultatifs des ICRS ainsi qu'aux initiatives pertinentes de planification stratégique de ces mêmes Instituts. Nous avons aussi favoriser les échanges de personnel de recherche entre la DGPS et les ICRS ainsi que le partage des connaissances spécialisées et des installations, en suggérant par exemple l'examen par les pairs. Nous avons aussi encouragé la gestion des connaissances et l'utilisation conjointe des installations de Winnipeg et de Guelph.

- ! La nomination future d'un expert scientifique en chef à Santé Canada, l'une des recommandations du Conseil, fait foi de l'engagement véritable de Santé Canada à mettre en pratique les recommandations du Conseil. Une fois nommé, l'expert scientifique en chef examinera minutieusement les questions pertinentes qui font partie des mandats des programmes et prendra les mesures qui s'imposent en tenant compte de l'avis et des opinions des scientifiques de la DGPS.

- ! Le Conseil a aussi recommandé l'adoption des orientations des avis scientifiques pour l'efficacité gouvernementale, rapport rédigé par le Conseil d'experts en science et en technologie. Ce rapport fournit une orientation sur la façon d'assurer que les décisions du gouvernement sont basées sur des avis scientifiques solides. Plus précisément, le rapport donne un ensemble de six principes scientifiques clés. Ces principes, pris dans leur ensemble, peuvent contribuer à améliorer le processus de prise de décisions fondées sur des données scientifiques et fournir au gouvernement des lignes directrices relatives aux façons de faciliter l'adoption de ces principes, leur mise en œuvre et la vérification de leur efficacité.

Transition

Le Conseil a été créé afin de conseiller le ministre au cours du «Processus de transition» de la DGPS. Les cinq secteurs du Processus de transition ont accaparé la majeure partie de notre travail, soit le renouveau législatif, l'élaboration du programme, la prise de décisions, le fondement de la surveillance et la base scientifique. Le Conseil a fait des analyses, formulé des critiques et fourni un soutien dans le cadre des activités au sein de ces cinq secteurs.

- ! La surveillance : Le processus de transition de surveillance a reçu le mandat de renforcer et d'accroître la capacité globale de surveillance de la DGPS afin de soutenir un réseau intégré de

surveillance de la santé servant à fournir des renseignements sur la santé publique, de l'échelle locale à l'échelle globale. À cette fin, le Conseil a donné son appui à l'orientation déjà adoptée par le Groupe de transition de surveillance. Par la suite, la conférence des sous-ministres de la Santé (fédéral, provinciaux et territoriaux), lors de sa réunion du 18 juin à Charlottetown, a entériné la proposition de créer un réseau de surveillance de la santé au Canada (RSSC). Le Groupe de travail sur la surveillance de la santé, comprenant des membres du RSSC, travaille présentement à mettre le point final aux plans d'activités et aux orientations stratégiques qui serviront de guide au processus de la création du réseau.

- ! L'élaboration du programme : L'élaboration du programme de transition, dans le cadre du processus de transition, comprend l'élaboration de programmes de santé intégrés et coordonnés. Le Conseil a effectué des analyses et a fourni des orientations lors de l'élaboration de plusieurs nouveaux programmes de santé, y compris le Programme visant la salubrité et la qualité nutritionnelle des aliments, la Stratégie d'hygiène du milieu et le Programme de lutte contre les maladies chroniques.

- ! La base scientifique : La DGPS possède une tradition d'excellence en matière de direction scientifique. L'équipe chargée de ce secteur a le mandat de réviser le noyau scientifique de la DGPS et de passer en revue la façon dont la science contribue à la mise en application des responsabilités de la DGPS en matière de réglementation et de santé publique. L'équipe doit aussi examiner la façon de faciliter l'intégration des activités scientifiques aux politiques en matière de protection de la santé, à la gestion des risques et au processus de prise de décisions afin de créer une base scientifique sur laquelle nous pourrions construire. Le Conseil a contribué à consolider cette base en faisant des recommandations comme celles de l'examen par des pairs externes et de la collaboration entre Santé Canada et les ICRS.

- ! La prise de décisions : Le Conseil a reçu le mandat de faire des recommandations sur les moyens d'informer la population canadienne relativement à la façon dont la DGPS arrive à des décisions et comment, par exemple, les conflits d'intérêt potentiels sont évalués face à la responsabilité première envers la protection de la santé. Au cours des deux dernières années, le Conseil s'est efforcé de trouver des moyens efficaces de communication permettant d'expliquer à la population canadienne les risques liés à la prise de décisions, un rôle en voie d'être intégré au plan directeur révisé relatif à la gestion des risques.

- ! Le renouveau législatif : À mesure que l'équipe de transition met à jour et renouvelle le cadre législatif de la protection de la santé, le Conseil s'est fait l'avocat de l'obligation de la responsabilisation et de la transparence à tous les niveaux, afin de protéger la santé des Canadiennes et des Canadiens. L'équipe de transition a récemment préparé une proposition détaillée sur les modifications devant être apportées aux lois en matière de protection de la

santé, proposition qui s'est beaucoup inspirée des résultats des consultations et des discussions nationales tenues avec divers intervenants, y compris le Conseil. La proposition sera incorporée à un document de travail qui servira de base à une deuxième série de consultations publiques.

Communiquer avec les Canadiennes et les Canadiens

L'un des messages que, à titre du Conseil, nous avons constamment transmis au cours de notre mandat est que la DGPS doit démontrer clairement et de façon continue qu'elle se consacre à la protection de la santé de la population canadienne et ce, en utilisant les moyens de communication à sa disposition ainsi qu'en faisant preuve d'intégrité et de transparence.

Le Conseil s'est beaucoup intéressé à la question de la participation du public et au projet de l'équipe de transition sur la participation du public, y compris la création du nouvel Office de la consommation et de la participation du public. La participation du public ne s'arrête pas simplement à tenir des consultations publiques. Elle comprend une vaste gamme d'activités continues entre le gouvernement et le public, ce qui comprend la prise de décisions conjointe, les comités consultatifs, les consultations officielles et le dialogue, ainsi que la tenue d'activités éducatives à l'intention des gouvernements et du grand public.

Les enjeux du millénaire

À mesure que les membres du Conseil consultatif des sciences seront remplacés et avec l'arrivée du nouveau millénaire, le Conseil aura à se pencher sur de nouveaux enjeux qui préoccupent grandement les Canadiennes et les Canadiens, comme par exemple la question des aliments modifiés génétiquement, celle des produits de santé naturels et de leur réglementation, ainsi que de la biotechnologie. Toutefois, certains sujets demeureront à l'ordre du jour du Conseil. Les analyses, les critiques et le soutien du Conseil consultatif des sciences porteront encore sur la qualité, l'intégrité, l'intégralité et la crédibilité du secteur scientifique et sur l'engagement de Santé Canada à respecter son mandat qui est de protéger la santé de la population canadienne. C'est ce qui demeurera le principe de base du Conseil.